

Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans	
	les bassins versants biologiquement riches de la région	
	Sud d'Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)	
Numéro de reference:	HPI20230709BIODIVERSITÉ	
Pays:	Haiti	

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230709BIODIVERSITÉ

Recrutement d'un Consultant-Expert international en environnement et en gestion et restauration des terres pour aider à renforcer l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) et l'étendre pour inclure un module sur la comptabilité des services écosystémiques et guider le consultant national sur l'évaluation des écosystèmes pour les 5 bassins versants du projet

Date de publication de la Demande de Proposition :	12 aout 2023
Durée du contrat:	1 mois (20 jours)
Date limite de soumission des propositions :	30 octobre 2023 avant 16h00
Date limite de soumission des questions :	10 octobre 2023 avant 16h00
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I. Détails du projet
- II. Contexte
- III. Objectif de la consultation
- IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques
 - V. Résultats attendus
- VI. Méthodologie
- VII. Coordination & appui
- VIII. Qualifications requises
 - IX. Procédure de sélection et durée de la prestation
 - X. Livrables, calendrier et conditions de paiement
 - XI. Documents de candidature
- XII. Normes & politiques de l'organisation

I. Détails du projet

Agence d'exécution : Heifer International Haïti

Maitre d'ouvrage : Ministère de l'Environnement (MDE)

Bailleurs: Heifer International Haïti, GEF et PNUD

Durée du projet: 6 ans

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est l'un des pays de la caraïbe plus exposés au changement climatique, à la pollution et la perte de biodiversités bien que le pays soit un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Des zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; les ressources écosystémiques sont les moyens de subsistance de petits agriculteurs. La croissance démographique a amplifié les pressions sur les ressources faute de i) l'instabilité politique joint à la pauvreté, ii) un système public défaillant, dépendant de l'aide international, et iii) des limites d'opportunités économiques et de répartition de richesses. En conséquence les biens et services écosystémiques sont surexploités exposant les écosystèmes à la dégradation et la perte de biodiversité. Le recours aux pratiques non-durables de survie comme le braconnage et l'extraction

de bois accélèrent la perte de forêts et de biodiversités. Les écosystèmes dégradés entraînent la dégradation des conditions de vie, la diminution des rendements agricoles et la perte de résilience.

Haïti est signataire de la Convention d'Espoo sur l'ÉIE (1991) en vigueur en 1997 et la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'intégration de la biodiversité (1992). Les parties membres ont résolu de faire de l'ÉIE un mécanisme de mise en œuvre des projets pour s'aligner aux objectifs de développement durable. Haïti doit se conformer dans la région.

Ainsi pour la mise en œuvre du projet 'Biodiversité Sud', Heifer Project international désire recruter un consultant international en environnement pour appuyer la réalisation et la diffusion de l'EIE, expert en gestion et restauration des terres pour fournir une expertise sur les plans de restauration communautaires et en restauration des écosystèmes pour fournir des conseils sur les activités de restauration. Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Des zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; les ressources qui s'y trouvent sont la base des moyens de subsistance de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes s'amplifient avec i) l'instabilité politique et la pauvreté d'un système public affaibli dépendant de l'aide, et des limites d'opportunités économiques et prospérité partagée. En conséquence ii) les biens et services fournis sont surexploités dans les écosystèmes exposées à la dégradation et la perte de biodiversité. L'affaiblissement des écosystèmes et des biodiversités entraînent ainsi la dégradation des conditions de vie ; la diminution des rendements agricoles et l'augmentation des risques d'inondations et de glissements de terrain. La population pour sa survie recours aux pratiques nondurables comme le braconnage et l'extraction de bois, dégradant davantage les écosystèmes.

Haïti est signataire de la Convention d'Espoo sur l'ÉIE (1991) en vigueur en 1997 et la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'intégration de la biodiversité (1992). Les parties membres ont résolu de suivre une nouvelle approche de développement axe sur la nature pour la valorisation des services écosystémiques et la restauration écosystèmes en vue des réductions de l'impact sur l'environnement et le climat. Haïti doit se conformer dans la région.

Ainsi pour la mise en œuvre du projet 'Biodiversité Sud', Heifer Project international désire recruter un consultant national en environnement pour appuyer l'évaluation des écosystèmes, les services écosystémiques et la réalisation des plans de restauration des 5 bassins versant du projet.

III. But et objectif de la consultation

Evaluer l'impact environnemental et produire une analyse rigoureuse de la valeur des biens et services fournis par les écosystèmes.

IV. Taches et responsabilités spéciques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant ou la firme travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées du projet et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Soutenir les futurs plaidoyers sur la nécessité d'intégrer la protection des écosystèmes y compris pour la conservation des BD dans la planification du développement ;
- Évaluer de façon détaillée la biodiversité et les écosystèmes actuels sur le site du projet pour mettre en évidence l'état de dégradation actuel, les principaux facteurs, les biens et services écosystémiques existants, ainsi que leurs valeurs économiques ;
- Évaluer rigoureusement la valeur des biens et services fournis par les écosystèmes restaurés
 :
- Développer un plan de restauration avec des dates fixes où des activités d'évaluation rapide afin de faire des recommandations ;
- Produire un rapport final mettant en évidence les avantages de la restauration des terres par l'agroforesterie qui sera publié sur le SIE ;
- Développer des produits de communication tels que des vidéos, des dépliants et des affiches pour partager les résultats de l'évaluation avec les autorités locales et les communautés dans les sites du projet et avec les parties prenantes nationales et les donateurs ;
- Fournir une expertise sur les plans communautaires de restauration des terres ;
- Développer un module sur la comptabilité des services écosystémiques ;
- Fournir des conseils sur les activités de restauration.

V. Résultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Renforcement de l'EIE pour intégrer la conservation de la biodiversité ;
- Renforcement de la comptabilité des services écosystémiques ;
- Elaboration des plans de restauration des écosystèmes sur sites du projet ;
- Analyse de la situation avant et après les interventions du projet.

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie permet la prise en compte le plus en amont possible des informations de terrain, des expériences des acteurs pour mieux structurer l'EIE et l'analyse de la comptabilité des services écosystémiques. Il privilégiera les techniques et instruments tels que les entretiens individuels et collectif pour faciliter l'intégration du grand public a toutes les étapes en un processus participatif pour les discussions thématiques avec les acteurs concernés. Le Consultant devra donc :

• Définir des critères discriminants pour l'identification des acteurs pertinents, des champs de compétences techniques et des secteurs prioritaires pour faciliter l'EIE;

- Finaliser le questionnaire pour l'analyse de la comptabilité des services écosystémiques sur la base de la pertinence, l'efficacité, la durabilité et l'impact fonds investis.
- Définir avec le S&E et CNGIS le plan d'action de l'évaluation de la situation avant et après.

VII. Coordination et soutien

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualifications recquises

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Étre titulaire d'un moins une maitrise en biodiversité/restauration des écosystèmes et expertise en environnement dans l'Evaluation d'impact environnemental, l'évaluation du bilan carbone avec des expériences dans les domaines suivants : environnement, écologie, aménagement du territoire et développement durable ;
- ✓ Avoir au moins 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la conduite de l'évaluation d'impact environnemental ;
- ✓ Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- ✓ Expérience avérée dans la restauration d'écosystèmes et la biodiversité ;
- ✓ Avoir travaillé sur les domaines (biodiversité, changement climatique et gestion durable des terres) ;
- ✓ Être haïtien ou étranger avec des expériences internationales ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- ✓ Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- ✓ Disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles d'Haïti et de la Caraïbe ;
- ✓ Avoir une excellente maîtrise de la langue française et anglaise (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basee sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

- a) La méthodologie proposée :
 - ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
 - ✓ Compréhension du mandat :
 - ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.
- b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables échéancier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 70 jours (3 mois et demi) repartie sur 2 périodes : 45 jours avant (2 mois) pour prédire l'EIE et 25 jours après (1 mois et demi) pour l'EIE du projet à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en quatre versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission,	Une semaine après la rencontre	20 % du montant du
précision de l'approche	le contractant	contrat, après
méthodologique et calendrier détaillé		approbation du 1 ^{er}
		livrable
Module sur la comptabilité des services	A définir pendant l'orientation	
écosystémiques pour une approche		30 % du montant du
nouvelle de diffusion de l'EIE		contrat après
Rapport détaillé de l'état actuel des	A définir pendant l'orientation	approbation du rapport
écosystèmes et de la biodiversité,		détaillé
énoncé de l'EIE		
Plan de restauration des écosystèmes et	A définir pendant l'orientation	
de la biodiversité sur examen de		
l'énoncé de l'EIE		25 % du montant du
Outils de communications développés	A définir pendant l'orientation	contrat a la remise du
		rapport avant
Rapport final de prédiction	Rapport révisé (version finale	
de l'examen de l'énoncé de l'EIE	intégrant les recommandations,	
Rapport final de l'Examen de l'EIE du	avis et suggestions du client et	25 % du montant du
projet	des parties prenantes*)	contrat a la fin du projet

Note : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation

- 2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR;
 - Approche méthodologique et du plan de travail;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
- 3. Une proposition financière en dollars USLes documents légaux à jour
- 4. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de

celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI